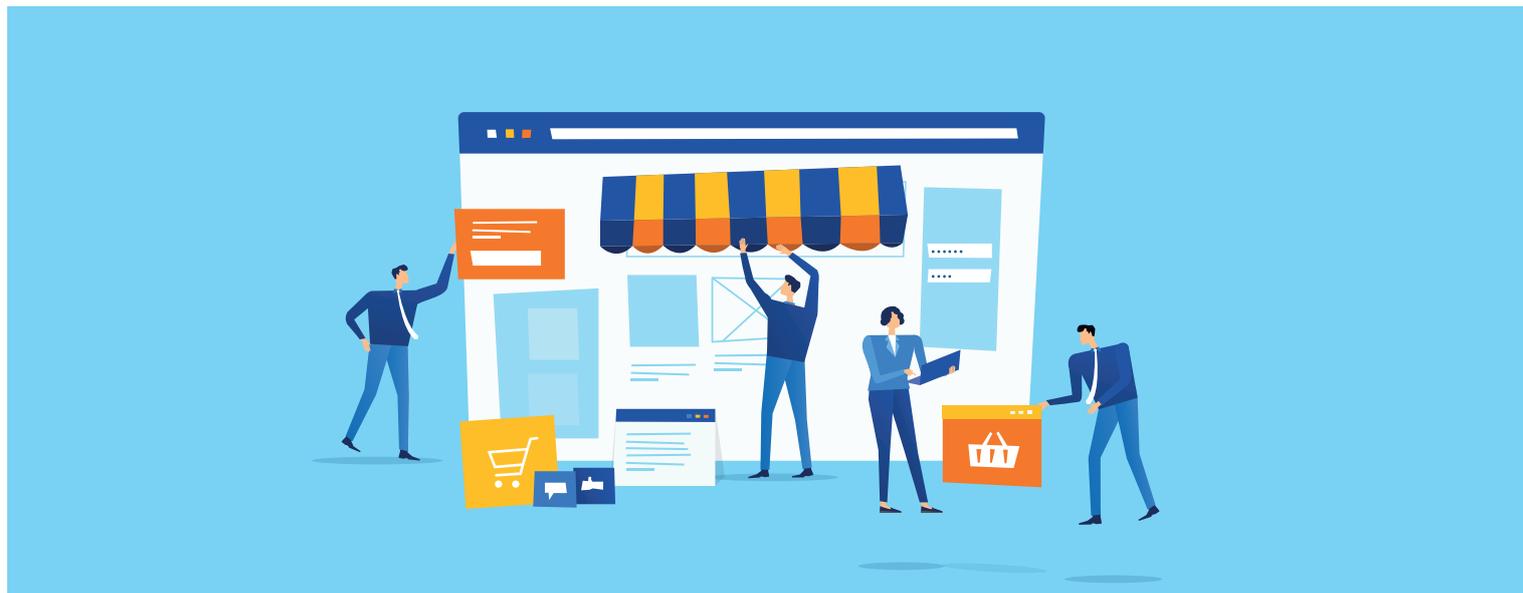


# FONDS DE SOLIDARITE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ARBRESLE



La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a décidé de dédier une enveloppe de 425 000 € à un dispositif d'urgence de soutien au commerce et à l'artisanat de son territoire sous forme d'une aide forfaitaire et ponctuelle attribuée aux entreprises les plus impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19.

## A QUI S'ADRESSE CE FONDS ?

Ce fonds s'adresse aux entreprises (personnes morales ou personnes physiques), sédentaires et domiciliées sur le territoire du Pays de L'Arbresle, relevant du secteur du commerce, de l'artisanat, des services, du tourisme et de l'agriculture.

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS ?

**Peuvent bénéficier de ce fonds les entreprises :**

- > Entreprises du territoire du Pays de L'Arbresle
- > Dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés
- > Dont le chiffre d'affaires annuel sur le dernier exercice clos est inférieur à 1 000 000 € (et le bénéfice imposable inférieur à 60 000 €)
- > Justifiant une perte de chiffre d'affaires HT d'au moins 50 % durant la période de référence comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 30 avril 2020

### QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

**Subvention forfaitaire composée d'un seuil plancher de 1 000 € :**

Ce seuil pourra être complété :

- > D'un montant forfaitaire de 500 € en cas de paiement d'un loyer
- > D'un montant forfaitaire de 500 € en cas d'emploi d'au moins 1 salarié

## DATES DE DÉPÔT DES DOSSIERS :



Les demandes doivent être transmises **entre le 4 mai et le 15 juin** via le formulaire sur le site internet de la CCPA :

<https://www.paysdelarbresle.fr/demande-de-subvention-fonds-de-solidarite-pays-de-larbresle/>

## COMMENT FAIRE SA DEMANDE :

En remplissant le formulaire via le site internet de la CCPA, accompagné des pièces justificatives (extrait Kbis, RIB, attestation sur l'honneur,...)

Les dossiers seront instruits par les services de la CCPA.

## UNE QUESTION ?

Une cellule d'accueil et d'information a été mise en place pour répondre à toutes vos questions sur les différentes aides.



### Industriels et artisans

Stela TSVETANOVA : [stela.tsvetanova@paysdelarbresle.fr](mailto:stela.tsvetanova@paysdelarbresle.fr) - 06 34 61 34 89  
Pierre CHAMBE : [pierre.chambe@paysdelarbresle.fr](mailto:pierre.chambe@paysdelarbresle.fr) - 07 54 80 11 61

### Commerçants et artisans avec point de vente

Anthony MARTINEZ : [anthony.martinez@paysdelarbresle.fr](mailto:anthony.martinez@paysdelarbresle.fr) - 06 34 14 96 30

### Professionnels libéraux et prestataires de service

Stéphanie CHABERT : [stephanie.chabert@paysdelarbresle.fr](mailto:stephanie.chabert@paysdelarbresle.fr) - 06 13 20 52 06

### Entreprises du secteur touristique

Elodie DE COCQUEREL : [elodie.decocquerel@paysdelarbresle.fr](mailto:elodie.decocquerel@paysdelarbresle.fr) - 06 42 76 30 39

### Entreprises du secteur agricole

Bogdan PLAVOSIN : [bogdan.plavosin@paysdelarbresle.fr](mailto:bogdan.plavosin@paysdelarbresle.fr) - 06 32 11 90 22